

ACCORD
D'UNE AUTORISATION DE TRAVAUX
D'AMENAGER OU DE MODIFIER UN
ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (ERP)
DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

**MAIRIE
FREVENT**

DESCRIPTION DE LA DEMANDE
Dossier déposé complet le 15/07/2025 Affiché en mairie le
Par : CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS DE CALAIS LEROY Jean-Claude
Demeurant à : Rue Ferdinand Buisson Hôtel du Département 62000 ARRAS
Pour : Réhabilitation
Sur un terrain sis à : Collège Pierre Cuallacci 3, Square Richard Pruvost Cadastré : AC300, AC402, AC404

Référence dossier
N° AT 062 361 25 00001

Le Maire,

Vu la demande d'autorisation de travaux susvisée,
VU le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L.122-3, L. 141-1 à L.146-1, L.161-1 à L.164-3, R. 122-8, R.143-1 à R.143-17, R.162-8 à R.162-13 et R.164-1 à R.164-6,

Vu les avis favorables assortis de prescriptions, de la **Commission d'Arrondissement de Sécurité Incendie d'Arras** en date du 12/09/2025,

Vu l'avis favorable tacite de la **Sous-Commission Consultative Départementale d'Accessibilité** en date du 06/10/2025,

ARRETE

Article 1 : Les travaux décrits dans la demande susvisée **SONT AUTORISES.**

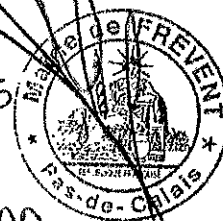
Article 2 : Les prescriptions émises par la **Commission d'Arrondissement de Sécurité Incendie d'Arras**, dans leurs avis du 12/09/2025, **seront strictement respectées.**

Fait à FREVENT

Le 15 octobre 2025

Le Maire, NOM et Prénom

DELARCHE Johann



de l'Urbanisme et L2131-1 et L 2131-2 du code général des collectivités territoriales. Elle est exécutoire à compter de sa transmission.

INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

- DROITS DES TIERS : La présente décision est notifiée **sans préjudice du droit des tiers** (notamment obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles figurant au cahier des charges du lotissement ...) qu'il appartient au destinataire de l'autorisation de respecter. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.